

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-58/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement.

n° 72-58/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DE FINANCE

Date de publication  
12 janvier 1972

Numéro JO  
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro  
25 janvier 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Les concessionnaires ci-dessous dénommés sont déchus de leurs droits sur les lots de terrains domaniaux, désignés ci-après, qui leur avaient été concédés à titre provisoire par les délibérations figurant au tableau suivant : Le Domaine reprend les terrains, visés à l'article 1°, libres de tous droits et de toutes charges.